

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 65

Artikel: Fribourg : après les motions Currat et Michel : le Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin crée une commission financière

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACCUSÉES !

(Suite de la page 1)

diens de Suisse romande : « La hausse des impôts à Genève, la prochaine votation fédérale pèsent peu en regard des malheurs de l'équipe de ski française, à la course de descente du Lauberhorn. Le lecteur est mieux renseigné sur les erreurs de partage de Guy Périolat que sur les actes du gouvernement fédéral. Depuis quelques jours, journalistes et photographes suivent à la trace Sophia Loren transformée en Lady L. L'actrice italienne a des talents non dissimulés. Elle est de surcroît charmante. Mais quand même... »

Ne nous laissons pas entraîner trop loin et reprenons notre propos.

Dans les votations citées au quatrième tableau, le taux de participation dépasse deux fois (votation sur la fusion des Eglises) le taux de participation globale (hommes et femmes) des consultations récentes (tableau n° 3). Une telle comparaison n'est, du reste, pas valable, elle n'est que piquante. Le seul parallèle pouvant être établi serait celui de la participation avant 1959 avec la participation masculine d'après 1959. Les messieurs savent très bien que, si l'on peut comparer deux vins blancs, la comparaison n'est pas possible entre un blanc et un mélange blanc-cassis ! Il y aurait donc quelque parti pris à comparer la participation d'une consultation masculine à la participation d'une consultation mixte.

Les chiffres, lorsqu'on les examine de cette manière objective, sont encore plus éloquent : la participation d'avant 1959 a été parfois très inférieure à la participation masculine d'après 1959, sauf en deux occasions (votations de juin 1961 et juin 1963, ayant pour objet la modification de certains articles de la Constitution vaudoise qui n'a visiblement pas inspiré l'électeur).

Tres éloquentes aussi sont les participations à certaines landsgemeinde, en Suisse allemande, qui n'atteignent que le 40 % ou le 45 % et, par exemple aux élections du Conseil d'Etat bernois, avec un peu plus de 45 % de votants (chiffres donnés par M. Henri Schmitt, conseiller aux Etats, à l'assemblée des délégués du Suffrage, à Neuchâtel). Dans ces cas, il serait difficile de chercher la femme !

Quant à l'abstentionnisme féminin, parfaitement compréhensible et normal (lorsqu'on pense, entre autres, qu'au début du XIX^e s., lorsque le suffrage universel masculin fut établi, on n'enregistrait qu'une moyenne de participation de 10 %) il ne faut pas le charger d'une responsabilité qu'il n'a de toute évidence pas. Recherchons ailleurs et objectivement les causes de la diminution de l'intérêt masculin pour la chose publique. Ce tort, qu'on accuse les Vaudoises de faire aux féministes de Suisse italienne et allemande, en ne participant pas plus nombreuses aux votations, est plutôt causé par ceux qui tirent de fausses conclusions d'un certain état de choses.

LE COURRIER DE LA RÉDACTION

Le métier de sommière

Une mise au point nécessaire

Mesdames,

Je suis une fidèle lectrice de « Femmes suisses » et j'y trouve souvent grand intérêt : par exemple votre tout récent « Laisserons-nous mourir nos lacs ? » met en lumière la responsabilité des ménages dans la pollution des eaux et je ne peux qu'applaudir à deux mains cette mise en garde.

En raison même de l'intérêt que je porte au journal, je ne peux manquer de vous signaler aujourd'hui ce qui me choque dans votre n° 64 : « La sommière ».

Que je vous dise d'abord combien je trouve judicieuse votre initiative de signaler dans chaque numéro une profession accessible aux

femmes, avec le moyen de l'acquérir.

Or, si votre présentation du métier de sommière peut sembler, à une profane, exacte quant aux aptitudes, à la formation, les écoles, la demande, les possibilités de gain, etc., elle me paraît très incomplète quant aux conditions de travail : elle ne dit rien de la fatigue d'un métier « toujours debout », dans une atmosphère souvent viciée ou enfumée, à moins que ce ne soit le gravier d'un jardin. Et, ce qui me semble plus grave, elle passe sous silence les dangers d'une telle profession. Quelle femme n'a pu constater tristement la familiarité, parfois même la grossièreté de la clientèle masculine envers les sommières qu'elles soient jeunes, jolies, ou fanées, vieilles et fatiguées ? Quand vous dites : « Une bonne sommière active et agréable de caractère peut se faire une petite fortune », vous pouvez tenter une jeune fille ou d'honnêtes parents qui ne se rendront pas compte des écueils ou des tentations que peut rencontrer une jeune fille naïve dans le milieu des cafés citadins ou des auberges villageoises. Evidemment un caractère bien formé permettra à une sommière de rester dignement à sa place et de remettre à leur place les clients qui s'en écartent ; mais cela sera-t-il toujours bien vu des patrons ?

Et ne serait-il pas honnête d'insérer au moins une mise en garde dans un article tel que le vôtre ? Il me semble que la solidarité féminine y trouverait son compte.

Je vous dis ces choses sans aucun esprit de dénigrement et vous laisse le soin d'en faire ou de n'en faire que le cas qui vous plaira.

Veuillez agréer, Mesdames, l'expression de ma considération la meilleure.

Ch. Lachenal

Madame,

Dès la réception du premier numéro de « Femmes suisses » que vous m'avez adressé, en janvier dernier, j'avais décidé de m'abonner à votre journal. Celui-ci m'intéresse autant par son contenu que pour le mouvement dont il témoigne en faveur de la promotion de la femme. Déjà, dans les quelques numéros que j'ai reçus, j'ai constaté avec plaisir l'objectivité de votre journal et son souci de faire progresser la cause féminine. J'ai été cependant surprise par l'article paru en janvier à propos d'un livre d'E. Sullerot, article intitulé « Les femmes sont-elles condamnées à des tâches négatives ? » et dont la teneur semblait aller à l'encontre de la cause que vous défendez.

J'aurais voulu vous écrire plus tôt. Faute de temps, je n'y étais pas encore parvenue quand une interview d'E. Sullerot parue dans la « Gazette de Lausanne » le mois dernier m'a confirmée dans mon désir de vous faire part de mes objections.

« A plusieurs reprises, vous laissez entendre que vous êtes opposée au travail ménager ? »

De grâce, répond E. Sullerot, ne me faites pas dire ce que je ne dis pas. J'ai quatre enfants. Pendant des années, j'ai tenu mon ménage, confectionné tous les vêtements de mes enfants moi-même et travaillé en qualité de professeur de lycée...

« J'aime beaucoup coudre et faire la cuisine. Aujourd'hui encore, malgré toutes mes occupations, je fais volontier les repas lorsque j'en ai le temps. Mais je ne vois pas pourquoi il est indispensable qu'une femme lave la vaisselle et pèle des légumes pour être considérée comme une bonne épouse et une

bonne mère. Il s'agit là de besoins dont on devrait pouvoir se débarrasser sans faire de culpabilité. »

Si j'ai cité la réponse d'E. Sullerot, c'est qu'elle correspond exactement aux objections que je voulais faire à propos de votre article.

Pourquoi faudrait-il que toutes les femmes trouvent un intérêt aux travaux ménagers ? Ces travaux, il ne faut pas les mépriser ou minimiser leur importance ; ils peuvent avoir du charme pour certaines, satisfaire entièrement quelques autres, mais il est nécessaire, si l'on veut aider toutes les femmes à être elles-mêmes, de situer les activités ménagères à leur juste place, de modifier notre conception traditionnelle qui associe impérativement femme et travaux ménagers. Pourquoi faudrait-il continuer à uniformiser le tempérament féminin, prêter à toutes les femmes les mêmes aspirations et les charger toutes des mêmes besoins sous prétexte que la plupart d'entre elles, dans notre société actuelle, sont obligées de les accomplir, accessoirement ou non ? Il faut aider par tous les moyens la femme à se réaliser pleinement dans la voie qui lui convient, la soulager de certaines tâches afin qu'elle puisse donner le meilleur d'elle-même à la société, tout en gardant son équilibre et celui de sa famille. Pour y parvenir, il faudra un immense effort de solidarité et de compréhension.

J'espère que vous voudrez bien publier ces lignes dans votre journal et, en vous en remerciant, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération.

Ch. Betschen

La vieille dame indigne

C'est le titre d'un film de René Allio qui a obtenu, avec raison, un grand succès à Lausanne. Ne manquez pas d'aller le voir.

On y conte les derniers mois d'une septuagénaire, considérée jusqu'à la mort de son mari comme la servante des hommes de la maison, servante ne s'asseyant jamais à table, exécutant les ordres et mangeant les restes.

Une fois veuve, elle décide de penser un peu à elle. Ses trois fils la voient avec réprobation dilapider ses petites économies en s'offrant des repas au restaurant, un tour de ville en calèche, une 2 CV, et l'amitié d'une jeune personne pas très recommandable. Voyant sa mère partir en voiture en cette douloureuse compagnie, un des fils s'écrit :

— C'est scandaleux !

A quoi la jeune personne répond en démarant :

— Le scandale, ce n'est pas ce qu'elle fait maintenant, c'est ce que vous lui avez fait faire avant !

FRAISSE & C^e

TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE



Léon
Smulovici

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89



OPTIQUE MODERNE ALBERT KRAUER GENÈVE

OPTICIEN DIPLOMÉ RUE DU MY-BLANC 8

MAÎTRISE FÉDÉRALE



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAINOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

La vendeuse

Elle présente la marchandise, elle conseille, elle vend.

APTITUDES REQUISES

Excellente santé, bonnes jambes (la vendeuse ne travaille que debout, et la station debout n'est pas recommandée aux personnes prédisposées aux varices), facilité d'élocution, faculté de s'exprimer avec courtoisie et objectivité, entretient, patience, nerfs solides, sens pratique.

Formation nécessaire avant l'apprentissage : Avoir terminé ses classes primaires. La connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères est souhaitable.

APPRENTISSAGE

Age minimum : 16 ans.

Durée : Deux ans, en général. Dans certaines conditions, deux ans et demi.

Programme : Première moitié de l'apprentissage : vente au détail et travaux connexes, attitude à observer à l'égard de la clientèle, aide au contrôle des approvisionnements, réapprovisionnement en marchandises, emballage et emballage, contrôle des marchandises, marquage et mise en place, entreposage, établissement de l'inventaire général, connaissance des marchandises.

Deuxième moitié de l'apprentissage : l'apprentie est formée de manière à pouvoir servir seule la clientèle ; préparatifs de la vente, exécution des commandes verbales, téléphoniques ou écrites et des travaux d'expédition, étalages de vitrine (facultatif), connaissances plus approfondies des marchandises et des travaux.

Examen de fin d'apprentissage : Branches obligatoires : connaissance des marchandises, technique de la vente et connaissances professionnelles, langue maternelle, une langue étrangère, calcul, tenue des livres, instruction civique et économie publique. Branches à option : une seconde langue étrangère, décoration de vitrines, enseignes et étiquettes.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande : Considérable. Il y a forte pénurie de vendeuses.

Perspectives d'avenir : La vente évolue rapidement. Il y a de nouveaux systèmes dans les contacts avec la clientèle. Les éléments variables, les personnes dynamiques auront toutes les chances d'obtenir un poste de cadre intéressant, de devenir chefs du service des ventes, voire gérantes d'un magasin petit ou grand.

L'offre : Un métier agréable et attachant pour toutes celles qui aiment le contact avec la clientèle et qui ont du goût pour ce sport de compétition qu'est, en définitive, la vente.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires : 46 heures effectives par semaine. Depuis l'entrée en vigueur de la semaine de cinq jours par rotation, 44 h. et demi par semaine.

Vacances : 3 semaines annuelles.

Salaire : La Convention spécifie un minimum de 434 fr., mais ce chiffre est largement dépassé dans la réalité, la pénurie de vendeuses ayant rendu les patrons plus généreux...

Avantages sociaux : Les caisses de retraite sont affaire d'entreprises et non de sociétés. En revanche, il y a assurance-maladie collective, par exemple, dans le canton de Vaud, garantissant le salaire en cas de maladie.